

États financiers de

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2021



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Trillium de l'Ontario (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 10 juin 2021

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Actif		
Trésorerie	915 866 \$	455 137 \$
Débiteurs et autres	13 493 840	1 144 488
Placements (note 2)	199 490 214	175 547 575
Immobilisations (note 3)	507 338	372 528
	<u>214 407 258 \$</u>	<u>177 519 728 \$</u>

Passif et actif net

Passif		
Créiteurs et charges à payer	2 077 132 \$	1 744 264 \$
Apports reportés [note 4 a)]	39 866 884	15 065 521
Subventions à payer [note 4 b)]	169 891 200	158 137 901
	<u>211 835 216</u>	<u>174 947 686</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	507 338	372 528
Non affecté	2 064 704	2 199 514
	<u>2 572 042</u>	<u>2 572 042</u>

Engagements (note 7)

	<u>214 407 258 \$</u>	<u>177 519 728 \$</u>
--	-----------------------	-----------------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, président


_____, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	127 970 163 \$	132 038 465 \$
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	2 399 947	4 615 019
Revenus de placement [note 4 a)]	1 976 333	3 676 623
	<u>132 346 443</u>	<u>140 330 107</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 a) et b)]	107 999 400	115 024 900
Charges découlant de l'octroi de subventions [note 4 a)]	17 303 503	14 125 913
Subventions remises à l'agent payées [note 4 a)]	2 762 604	7 255 200
Subventions de partenariat [notes 4 a) et 6]	1 400 000	1 187 400
	<u>129 465 507</u>	<u>137 593 413</u>
Services de soutien [notes 4 a) et 5]	2 632 676	2 418 719
Amortissement des immobilisations	248 260	317 975
	<u>132 346 443</u>	<u>140 330 107</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

			2021	2020
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	372 528 \$	2 199 514 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(248 260)	248 260	–	–
Acquisition d'immobilisations	383 070	(383 070)	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	507 338 \$	2 064 704 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	248 260 \$	317 975 \$
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	24 538 178	8 035 342
	<u>24 786 438</u>	<u>8 353 317</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net	(383 070)	(29 167)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(385 751 125)	(547 490 216)
Cession de placements	361 808 486	538 741 111
	<u>(23 942 639)</u>	<u>(8 749 105)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	460 729	(424 955)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	455 137	880 092
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>915 866 \$</u>	<u>455 137 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole grâce à des investissements dans les initiatives communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction amortis engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

c) Subventions

Les subventions accordées par la Fondation sont comptabilisées à titre de charges relatives aux subventions promises dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

Les subventions accordées par des organismes tiers pour lesquels la Fondation agit en qualité d'agent administratif sont comptabilisées à titre de subventions remises à l'agent payées lorsque les paiements sont effectués.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à des estimations et à des hypothèses comprennent la ventilation des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

	2021	2020
Placements à court terme	106 088 070 \$	61 766 678 \$
Obligations	18 854 019	39 583 527
Portefeuille échelonné d'obligations	74 548 125	74 197 370
	199 490 214 \$	175 547 575 \$

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués en trésorerie ou équivalents de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des 7 prochains mois (12 mois en 2020). Ces placements dans des titres à revenu fixe portent intérêt à des taux variant de 0,10 % à 0,698 % (1,00 % à 2,17 % en 2020).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de 2 mois à 2,5 ans (de deux mois à trois ans en 2020). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,376 % à 2,368 % (de 0,38 % à 2,37 % en 2020).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

Tous les placements achetés depuis le 1^{er} avril 2019 sont comptabilisés au coût. Les placements achetés avant le 1^{er} avril 2019 sont comptabilisés au coût amorti.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

3. Immobilisations

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 068 485 \$	995 592 \$	72 893 \$	62 592 \$
Matériel informatique	1 506 075	1 141 307	364 768	100 907
Logiciels	1 085 881	1 085 881	—	—
Améliorations locatives	1 430 912	1 361 235	69 677	209 029
	5 091 353 \$	4 584 015 \$	507 338 \$	372 528 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni versé aux bénéficiaires des subventions du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté (« FILRP ») ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et promises à des tiers, les conditions d'attribution du FILRP sont remplies et les paiements effectués, ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient payées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

						2021	2020
	Activités générales	Fonds Perspectives Jeunesse	Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté	Programme Ontario150 – immobilisations communautaires	Fonds pour le développement des collectivités	Total	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	6 970 412 \$	2 610 168 \$	4 068 895 \$	1 416 046 \$	– \$	15 065 521 \$	19 480 986 \$
Financement reçu							
Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	103 497 000	–	–	–	30 000 000	133 497 000	103 497 000
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	–	17 826 000	1 448 526	–	–	19 274 526	24 126 000
	103 497 000	17 826 000	1 448 526	–	30 000 000	152 771 526	127 623 000
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	1 809 457	147 713	19 163	–	–	1 976 333	3 676 623
Subventions promises	(94 355 000)	(13 644 400)	–	–	–	(107 999 400)	(115 024 900)
Subventions remises à l'agent payées	–	–	(2 762 604)	–	–	(2 762 604)	(7 255 200)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(11 300 567)	(5 336 998)	(560 633)	–	(105 305)	(17 303 503)	(14 125 913)
Services de soutien	(2 632 676)	–	–	–	–	(2 632 676)	(2 418 719)
Amortissement	(247 280)	(839)	(141)	–	–	(248 260)	(317 975)
Subventions de partenariat	(1 400 000)	–	–	–	–	(1 400 000)	(1 187 400)
Subventions annulées ou recouvrées	1 817 194	582 753	–	–	–	2 399 947	4 615 019
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(106 308 872)	(18 251 771)	(3 304 215)	–	(105 305)	(127 970 163)	(132 038 465)
Variation au cours de l'exercice	(2 811 872)	(425 771)	(1 855 689)	–	29 894 695	24 801 363	(4 415 465)
Apports reportés à la clôture de l'exercice	4 158 540 \$	2 184 397 \$	2 213 206 \$	1 416 046 \$	29 894 695 \$	39 866 884 \$	15 065 521 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui améliorent la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs. Le 8 octobre 2015, la Fondation a signé un accord modifié visant à étendre le programme Fonds Perspectives Jeunesse à l'échelle de la province. Le 30 août 2016, la Fondation a signé un contrat de service avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de remettre des subventions supplémentaires au Fonds Perspectives Jeunesse, axées sur l'engagement civique, soutenues par l'initiative Ontario150 pour une durée limitée. En 2019, le programme a été élargi pour inclure le volet Source Innovations pour les familles.

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Le 19 novembre 2015, la Fondation a signé un accord avec le gouvernement provincial et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'agir à titre d'agent administratif pour le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, programme de subventions visant à fournir du financement de soutien pour des projets innovants axés sur la collectivité, qui améliorent de façon appréciable la qualité de vie de ceux et celles qui sont le plus touchés par la pauvreté. Les transactions sont reportées jusqu'à ce que les subventions aient été payées ou que les charges d'exploitation aient été engagées. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a la responsabilité d'examiner et d'approuver les demandes, tandis que la Fondation accompagne les demandeurs tout au long du processus de demande et gère les subventions approuvées.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Le financement à recevoir de la part du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires totalisera 49 371 625 \$ pour six ans. Au cours de 2021, un montant de 1 448 526 \$ (7 300 000 \$ en 2020) a été reçu et une tranche de 2 762 604 \$ (7 255 200 \$ en 2020) a été incluse dans les subventions remises à l'agent payées.

Programme Ontario150 – immobilisations communautaires

Le 13 décembre 2016, la Fondation a signé une entente avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'administrer le Programme Ontario150 – immobilisations communautaires, un programme de financement non récurrent lancé dans le cadre du 150^e anniversaire de la province d'Ontario. L'objectif du programme était de renforcer les communautés en soutenant la réparation, la réfection ou la remise en état des infrastructures existantes afin de mieux répondre aux divers besoins des communautés en Ontario tout en favorisant la croissance économique.

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions d'investissement communautaire à payer se détaille comme suit :

	2021	2020
Subventions promises	107 999 400 \$	115 024 900 \$
Subventions annulées	(1 758 400)	(3 085 200)
Subventions payées	(94 718 800)	(99 192 600)
	11 522 200	12 747 100
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	157 362 600	144 615 500
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	168 884 800 \$	157 362 600 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos le 31 mars :

2022	117 268 400 \$
2023	36 430 400
2024	10 958 350
2025	2 828 450
2026	876 700
Par la suite	522 500
	<hr/>
	168 884 800 \$

Les subventions à payer comprennent un montant de 1 006 400 \$ (775 301 \$ en 2020) lié aux subventions de partenariat.

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et de subventions de partenariat. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 52,21 % pour l'octroi de subventions (48,8 % en 2020) et 0,74 % pour les subventions de partenariat (0,8 % en 2020).

Les services de soutien de 2 632 676 \$ (2 418 719 \$ en 2020) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 3 471 777 \$ (3 120 142 \$ en 2020) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 39 569 \$ (40 602 \$ en 2020) au titre des subventions de partenariat.

6. Subventions de partenariat

Les subventions de partenariat sont des subventions à des organismes sans but lucratif dont les activités comprennent les convocations, le partage de connaissances, le renforcement des capacités et l'aide technique au secteur. Ces partenariats sont de nature novatrice et leur objectif est d'avoir une incidence maximale sur l'ensemble du secteur et de la province. Les subventions sont accordées conformément au cadre d'investissement en partenariat de la FTO, qui a été officialisé en avril 2018.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

7. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2022	1 310 200 \$
2023	627 400
	<hr/>
	1 937 600 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation des locaux loués.

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

9. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créditeurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2020.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

9. Risques financiers (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Au cours du mois de mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été élevée au rang de pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. Cette pandémie a eu des répercussions financières, commerciales et sociales importantes. La Fondation est exposée à un risque de marché plus élevé par rapport à 2020 en raison des perturbations des marchés. Les événements actuels devraient être temporaires, mais l'incertitude demeure sur la durée des perturbations et l'incidence sur les activités futures.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 910 000 \$.

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Comme il est indiqué à la section « Risque de marché », la COVID-19 perturbe les marchés, ce qui expose la Fondation à un risque de taux d'intérêt plus élevé par rapport à 2020.